



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la politique des ressources humaines

Bureau des concours et examens professionnels

CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE TRADUCTEUR AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Lundi 6 février 2023

Combinaison linguistique 1

A : anglais – B : français – C : espagnol

NOTE DE SYNTHÈSE

*Rédaction en langue A d'une note de synthèse
à partir d'un dossier constitué de textes à caractère politique ou économique se rapportant à des faits
contemporains, rédigés en langue B.*

(750 mots avec une tolérance de plus ou moins 10%)

Durée totale de l'épreuve : 4 h 00

Coefficient : 5

Toute note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

L'usage du dictionnaire est interdit

SUJET

Ce dossier comporte 15 pages (page de garde et sommaire non compris)

What were the most important aims, achievements and shortcomings of COP 15?

SOMMAIRE

Document 1 – À la COP15, l'espoir de conclure un « accord de Paris » pour la biodiversité (Le Monde, 6 décembre 2022)

Document 2 – Cinq choses à savoir sur la COP15 biodiversité (Les Echos, 6 décembre 2022)

Document 3 – COP15 sur la biodiversité : « il faut développer une nouvelle relation à la nature » (Le Figaro, 7 décembre 2022)

Document 4 – COP 15 sur la biodiversité : des négociations sur les points de blocage majeurs attendues (Le Monde, 15 décembre 2022)

Document 5 – Deal ! Cop 15 de Montréal : ce que contient l'accord "historique" sur la biodiversité (Libération, 19 décembre 2022)

Document 1 : A la COP15, l'espoir de conclure un « accord de Paris » pour la biodiversité

Perrine Mouterde

Publié le 06 décembre 2022 à 05h30, mis à jour le 06 décembre 2022 à 14h27 LE MONDE

La conférence des Nations unies qui s'ouvre mardi à Montréal doit permettre d'adopter un nouveau cadre mondial pour mettre un terme à la perte de nature d'ici à 2030. Et éviter ainsi une sixième extinction de masse.

Y aura-t-il un « moment Paris » à Montréal ? L'accord adopté au Canada sera-t-il, pour la biodiversité, ce que l'accord de Paris, signé en 2015, a été pour le climat ? Tel est l'immense espoir projeté sur la 15^e Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15), dont le lever de rideau est prévu mardi 6 décembre. Les scientifiques, la société civile et une partie des négociateurs de 196 Etats attendent de ce rendez-vous une ambition, une mobilisation et des engagements d'une ampleur inédite pour faire face à la destruction du vivant.

Alors que la planète est à l'aube d'une sixième extinction de masse, cette COP15, qualifiée de « COP de la décennie », doit permettre de conclure un nouveau cadre mondial visant à « *arrêter et inverser* » la perte de biodiversité d'ici à 2030, avant de « *vivre en harmonie avec la nature* » à l'horizon 2050. Cette feuille de route succédera aux objectifs d'Aichi (2010-2020), qui se sont soldés sur un constat d'échec quasi général.

« De toute évidence, le monde exhorte à un changement dans notre relation avec la nature, affirme Elizabeth Maruma Mrema, la secrétaire exécutive de la convention pour la diversité biologique (CDB) des Nations unies. Parvenir à un accord sur le cadre mondial ne sera pas simple, cela exigera un travail acharné. Mais ce texte est crucial pour garantir l'avenir de l'humanité sur la planète Terre. »

Les scientifiques sont en effet parfaitement clairs sur l'urgence à agir. Les populations de vertébrés se sont effondrées de 69 % en moins de cinquante ans, un million d'espèces végétales et animales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, et 75 % de la surface terrestre du globe a déjà été altérée par les activités humaines. Au moins 150 millions de tonnes de plastique ont été déversées dans les océans, et 437 millions d'hectares de couvert forestier ont été perdus depuis 2000.

« Du courage et des actions urgentes »

Ce tableau dramatique a des conséquences très concrètes pour les populations, notamment pour les plus vulnérables : une personne sur cinq dépend des plantes sauvages, des algues et des champignons pour sa nourriture et ses revenus, et près de 75 % des cultures dépendent de plus de 20 000 espèces de pollinisateurs, dont une grande partie est menacée de disparition. Au total, plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial repose sur la bonne santé des écosystèmes.

« La biodiversité n'est pas uniquement une histoire de fleurs et de petits oiseaux, c'est aussi une question de développement et de vie au quotidien », insiste Gilles Kleitz, directeur du département transition écologique à l'Agence française de développement.

« Dans le nord-est du Kenya, qui connaît une sécheresse historique aggravée par le réchauffement et la dégradation des terres, j'ai tenu dans mes bras des bêtes mourant de faim,

j'ai écouté les récits de personnes affamées et désespérées, raconte aussi Elizabeth Wathuti, une jeune militante kényane pour l'environnement. J'ai été bouleversée par la réalité de ces liens entre crise de la biodiversité, crise climatique et crise alimentaire. Ce qu'il faut, maintenant, c'est du courage et des actions urgentes, et que les responsables politiques prennent la COP15 au sérieux. »

Reportée à maintes reprises, en raison de la pandémie de Covid-19 et de la politique sanitaire de Pékin – qui préside cette conférence –, finalement déplacée de Kunming (Chine) à Montréal (Canada), la COP15 a connu des débuts contrariés. Malgré des séances supplémentaires de travail, organisées dans la dernière ligne droite des négociations, elle s'ouvre alors que le projet d'accord est encore loin d'être abouti, le niveau de dissensions entre les parties se reflétant dans le nombre de mots encore entre crochets dans le texte – plusieurs centaines.

Protéger 30 % des terres et des mers

Ce document s'articule autour de vingt-deux cibles à atteindre à l'horizon 2030, qui couvrent les enjeux de conservation, d'utilisation durable des ressources et de partage des bénéfices – les trois piliers de la convention sur la diversité biologique, qui est l'une des trois conventions de Rio adoptées en 1992 –, ainsi que celui de la mise en œuvre.

Le premier « paquet » de mesures doit répondre aux principales menaces pesant directement sur la biodiversité : le changement d'usage des terres principalement lié à l'agriculture intensive, la surexploitation, les pollutions, le changement climatique et les espèces invasives.

Parmi les différents objectifs, celui visant à protéger 30 % des terres et des mers, contre 17 % et 8 % aujourd'hui, est l'un des plus emblématiques. Soutenu par plus de cent dix pays, il sera néanmoins encore vivement débattu, des Etats jugeant cette cible trop contraignante. Le texte prévoit également de restaurer au moins 2 milliards d'hectares d'écosystèmes dégradés, de réduire le taux d'introduction d'espèces invasives ou encore l'ensemble des sources de pollutions – tous les objectifs chiffrés restant à décider.

« L'Union européenne [UE] se bat pour qu'il y ait au minimum une réduction de 50 % des usages, mais aussi des risques liés aux pesticides chimiques, détaille, par exemple, Virginie Dumoulin, l'une des négociatrices du ministère de la transition écologique. Mais la négociation est très difficile, de nombreux Etats considérant qu'il ne peut y avoir d'objectif chiffré global alors que les modèles agricoles sont très différents. »

Subventions publiques néfastes

Encore plus conflictuelles, les cibles portant sur l'utilisation durable des ressources doivent faire en sorte que le fonctionnement de secteurs comme la pêche, l'agriculture ou la gestion des forêts soit compatible avec la préservation de la biodiversité.

« Même le terme d'agroécologie n'est pas accepté par tous, les grands pays exportateurs n'ayant pas envie de faire bouger le système agricole », observe l'ambassadrice à l'environnement française, Sylvie Lemmet.

Sans accord sur le dossier complexe du séquençage numérique des ressources génétiques, des Etats pourraient par ailleurs s'opposer à l'adoption de tout cadre mondial. Le partage des avantages liés à l'utilisation de ressources « physiques » (pour mettre au point des médicaments,

des produits cosmétiques...) est organisé par le protocole de Nagoya, un accord international, adopté, en 2010, au Japon. Mais ces ressources sont de plus en plus dématérialisées et stockées dans des bases de données. Les pays en développement demandent donc la mise en place d'un nouveau mécanisme pour garantir un juste partage des bénéfices découlant de leur usage.

Au-delà des cibles, la question de leur mise en œuvre sera déterminante pour éviter que ne se répète l'échec des vingt objectifs d'Aichi. Avec, comme pour les négociations climatiques, la question cruciale du financement des efforts.

Selon un rapport de l'organisation des Nations unies pour l'environnement, publié le 1^{er} décembre, 154 milliards de dollars (146 milliards d'euros) par an sont actuellement dépensés pour la nature, en très grande majorité par le biais de financements publics. Ce chiffre devrait doubler d'ici à 2025 et quadrupler d'ici à 2050, pour faire face à l'ampleur des besoins. En parallèle, les subventions publiques néfastes à la biodiversité, dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la pêche, pèsent plus de 500 milliards de dollars et peinent toujours à être réformées et éliminées.

Flux de financements du Nord vers le Sud

« Nous dépensons 0,01 % du PIB mondial pour la nature ; de fait, on ne s'occupe pas de notre maison, résume Gilles Kleitz. Et seuls 20 % à 25 % des financements vont vers les pays du Sud, où se trouve pourtant l'essentiel de la biodiversité. Il faut augmenter les efforts, mais aussi faire en sorte que tous les flux financiers soient compatibles avec l'objectif d'arrêter la perte de nature. »

Une coalition d'Etats en développement appelle à faire passer les flux de financement du Nord vers le Sud à au moins 100 milliards de dollars dans un premier temps, un chiffre jugé irréaliste par les Européens. Elle souhaite également la création d'un nouveau fonds pour la biodiversité, le principal mécanisme actuel (le Fonds pour l'environnement mondial) étant jugé trop difficile d'accès.

« Il y aura besoin, peut-être encore plus que pour le climat, d'une bonne coopération Nord-Sud, souligne Sébastien Treyer, de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri). Or, comme on l'a vu lors de la COP27, en Egypte, la défiance du Sud est très forte, notamment à propos de la crédibilité des promesses. »

Si l'UE, la France et l'Allemagne, par le biais de leur banque de développement, se sont engagées à doubler leurs financements en faveur de la biodiversité, le secteur privé est également largement appelé à se mobiliser et à réformer ses pratiques. A Montréal, plusieurs milliers de représentants du secteur économique sont attendus, une présence saluée par les experts et les ONG.

Des échéances claires sont attendues

« Davantage d'entreprises, de régulateurs financiers et d'investisseurs commencent à reconnaître les risques fondamentaux auxquels nous sommes confrontés en raison de la dégradation de la nature, explique Ruth Davis, une experte britannique de la biodiversité. Mais il est maintenant crucial que la communauté internationale envoie un signal politique pour donner une direction, mais aussi un calendrier et des détails sur la mise en œuvre. Tant qu'il n'y aura pas de chef d'orchestre, les acteurs économiques n'avanceront pas au bon rythme. »

Des échéances claires sont aussi attendues pour que les grands objectifs qui seront adoptés soient rapidement transposés à l'échelle nationale, dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. « *On a huit ans pour mettre en œuvre ce cadre, c'est très très court*, rappelle Juliette Landry, chercheuse à l'Iddri. *Les pays auront besoin de plusieurs années pour mettre à jour leur stratégie, mais il faudrait qu'ils soumettent des cibles dès la fin 2023, pour que l'on ait rapidement une évaluation réelle de l'ambition collective.* »

Les experts appellent également à la mise en place d'indicateurs solides, permettant de comparer ces plans, et de points d'étape réguliers pour ne pas réaliser, à la fin de la décennie, que le compte n'y est pas – comme cela a été le cas pour les objectifs d'Aichi. « *Il faudrait que, comme les contributions nationales déterminées pour le climat [le processus par lequel chaque Etat détermine et évalue son ambition climatique], les stratégies nationales sur la biodiversité commencent à peser politiquement* », ajoute Sébastien Treyer.

Manque de véritable « leadership politique »

Sur le plan diplomatique, l'attitude du Brésil, traditionnel frein dans les négociations sur la biodiversité, sera particulièrement scrutée. Si la défaite à l'élection présidentielle de Jair Bolsonaro, partisan d'une exploitation sans limite de la nature, est un signal positif, son successeur, Luiz Inacio Lula da Silva, ne prendra les clés du pays qu'en janvier. La délégation présente à Montréal pourrait donc poursuivre le travail d'obstruction mené depuis des années. Les Etats-Unis, l'un des seuls pays au monde à ne pas avoir ratifié la CDB, ne joueront qu'un rôle d'observateur actif.

Autre poids lourd de la scène internationale, la Chine a jusqu'ici totalement manqué à ses obligations de présidente de COP. Extrêmement silencieuse sur ses propres ambitions, elle n'a ni organisé ni facilité les échanges entre parties. Au contraire, en n'invitant pas les chefs d'Etat et de gouvernement à Montréal – mais seulement les ministres de l'environnement –, malgré les demandes répétées de multiples acteurs, Pékin prive cet événement d'une mobilisation politique au plus haut niveau.

En plein Mondial de football au Qatar, alors que la COP15 souffre d'un manque de véritable leadership politique, la présence des plus hauts dirigeants de la planète – ils étaient plus d'une centaine pour la COP27 pour le climat, en Egypte – aurait pu faire « *une vraie différence* », selon les mots d'une source proche des négociations européennes. En ce qui concerne l'affichage politique, on sait déjà que Montréal ne sera pas Paris.

Document 2 : Cinq choses à savoir sur la COP 15 biodiversité

Pourquoi la réussite de cette COP 15 biodiversité est-elle indispensable à la survie des écosystèmes naturels de la planète ? Explications en cinq points.

Par Mathieu Viviani

Publié le 6 déc. 2022 à 17:27, mis à jour le 7 déc. 2022 à 14:05 LES ECHOS

« La COP de la décennie ». Telle est l'expression utilisée par les sherpas des négociations internationales au sujet de la COP15 Biodiversité, dont le coup d'envoi est prévu le 7 décembre 2022 à Montréal. L'attente est d'autant plus grande que l'événement, présidé et organisé cette fois-ci par la Chine, a été reporté à plusieurs reprises depuis 2019, en raison de la pandémie de Covid.

Si beaucoup d'observateurs regrettent que l'importance de la COP 15 n'ait pas été mentionnée dans la déclaration finale de la COP 27 en Egypte, certains ont été rassurés par la déclaration commune des chefs d'Etats présents au dernier G20, le 15 et 16 novembre, à Bali en Indonésie. « Nous appelons les parties de la Convention sur la diversité biologique à adopter une stratégie post-2020 ambitieuse, équilibrée, pragmatique, efficace, robuste et transformatrice à la COP 15 à Montréal », stipule le document.

Un portage politique tardif mais bienvenu au regard de la réalité du terrain : selon l'IPBES, le « Giec de la biodiversité », sur 8 millions d'espèces végétales et animales recensées, 1 million d'entre elles sont menacées de disparition. Un constat d'autant plus alarmant lorsqu'on sait que la nature contribue largement à la régulation du climat, déjà mal en point.

Alors en quoi la COP 15 biodiversité est-elle décisive pour l'avenir de la planète ? Quels sont ses objectifs ? Quelles difficultés en vue dans les négociations ? Eléments de réponses.

1. Cette COP 15 est aussi importante que celle du climat

Depuis le Sommet de Rio de 1992, sont organisées sous l'égide de l'ONU des Conférences des parties (les fameuses « COP »), des espaces de négociations internationaux dédiés à différentes thématiques environnementales (climat, désertification, biodiversité, etc). Si les COP climat sont les plus médiatisées, celles traitant la biodiversité, moins connues du grand public, revêtent aussi toute leur importance.

Organisées sous l'égide de la Convention internationale sur la Diversité Biologique (CDB), les COP biodiversité ont pour but principal d'établir des accords et des plans d'action afin de protéger les écosystèmes naturels mondiaux.

Le dérèglement climatique, l'urbanisation croissante et la surexploitation industrielle des ressources naturelles accélèrent la perte de biodiversité, végétale comme animale. Or, ces ressources sont indispensables à la survie de l'humanité sur Terre. Notamment en matière d'alimentation et de santé.

« C'est la raison pour laquelle toutes les COP sont interdépendantes. La crise climatique alimente celle de la biodiversité et vice-versa », résume Pierre Cannel, directeur du plaidoyer et des campagnes du WWF France.

2. 1 million d'espèces en danger

« Tout comme le climat, l'état de la biodiversité est balisé par de solides données scientifiques. Et malheureusement, celles-ci ne sont pas bonnes... », alerte le cadre du WWF.

Un chiffre parlant : selon le dernier recensement effectué en 2019 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), sur 8 millions d'espèces végétales et animales recensées, 1 million d'entre elles sont menacées de disparition. Autre statistique alarmante : entre 1970 et 2018, la taille moyenne des populations de vertébrés sauvages a décliné de 69 % selon le WWF.

En 2010, les vingt « Objectifs d'Aichi » pour 2020 étaient censés s'attaquer au problème. Ils prévoyaient notamment de réduire au moins de moitié le taux de perte d'habitats naturels dans le monde et sauvegarder la biodiversité de 17 % des zones terrestres et des eaux continentales (10 % des zones marines et côtières).

« Mais force est de constater qu'ils n'ont clairement pas été atteints. C'est la raison pour laquelle cette COP 15 est absolument cruciale. Un accord sans précédent, à la hauteur de l'urgence doit être obtenu. En ce sens, il pourra être comparable à celui de la COP 21 pour le climat en 2015 », précise Pierre Cannet.

3. Protéger 30 % des terres et des mers d'ici 2030

Si de l'aveu de l'expert du WWF, « le texte actuel, en pré-négociation, comporte encore 1.500 crochets », les objectifs visés par cet accord-cadre doivent être à la hauteur de l'enjeu. Le premier parmi tous les autres : enrayer l'effondrement actuel de biodiversité et sanctuariser 30 % des terres et mers du globe d'ici 2030.

Ce levier des aires protégées est largement poussé par les organisations scientifiques référentes, comment l'IPBES ou l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), car son efficacité a déjà fait ses preuves par le passé. Certaines régions du globe, dotées de réservoirs de biodiversité gigantesques, comme la forêt amazonienne en Amérique du Sud ou l'Afrique (notamment le grand bassin du Congo), pourraient voir leurs zones naturelles davantage protégées.

Mais définir ces zones protégées est loin d'être aisé. Leurs ressources naturelles sont intrinsèquement liées à l'activité économique des industries forestières, minières, agricoles ou marines. Les lobbies de ces secteurs risquent donc d'exercer une pression importante à cette COP afin de faire valoir leurs intérêts.

Le responsable plaidoyer du WWF France ajoute deux autres objectifs nécessaires à l'efficacité de ce futur accord : « En plus de sanctuariser la nature, le texte final devra définir un plan d'action concret pour d'une part restaurer les écosystèmes naturels, et d'autre part réduire l'empreinte écologique humaine. Au WWF, on milite pour que celle-ci baisse de 50 % d'ici 2030. Cela passera par la limitation de l'extraction minière, le passage à une agriculture plus raisonnée ou par une alimentation moins carnée. »

4. Se doter d'une méthode

« L'une des raisons pour laquelle les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité n'ont pas été atteints s'explique par l'absence d'un mécanisme efficace de mise en oeuvre », rappelle Pierre Cannet.

Contributions des pays en matière de baisse des émissions de CO₂, relèvement des ambitions climatiques, transparence des négociations, ces modalités d'action ont contribué à l'effectivité de l'Accord de Paris pour le climat. « La COP 15 biodiversité doit absolument se doter de ce mécanisme pour voir sa feuille de route respectée par les pays », insiste Pierre Cannet.

Il faut avoir en tête que les plus grands réservoirs de biodiversité se situent dans les pays en développement.

Pierre Cannet Directeur du plaidoyer de WWF France

Se mettre d'accord sur une méthodologie commune afin de mesurer la biodiversité s'avérera aussi crucial durant cette COP. Selon les experts, le défi est de taille : quantifier les écosystèmes naturels est plus complexe que le climat. Ce dernier possède en effet un indicateur clef plus limpide : les émissions de CO₂.

5. 700 milliards de dollars pour préserver la biodiversité

À l'occasion d'une interview pour le média en ligne canadien « L'actualité », Elizabeth Maruma Mrema, secrétaire exécutive de la CBD, a rappelé : « Le cadre de travail de cette COP cherche à trouver 700 milliards de dollars d'ici 2030, mais certaines études indiquent que le montant nécessaire pour préserver la biodiversité est encore plus élevé. »

Tout comme les dernières conférences climat, la mobilisation de nouveaux financements sera aussi l'un des enjeux majeurs de cette COP biodiversité. Le sujet fait d'ailleurs jaillir les mêmes tensions qu'à la COP27 : les pays en voie développement, plus impactés par l'érosion de biodiversité que les pays riches, réclament un soutien financier majeur de ces derniers.

« Il faut avoir en tête que les plus grands réservoirs de biodiversité se situent dans les pays en développement. Tant que ces financements ne seront pas mobilisés, ces Etats ne seront pas incités à protéger leurs réservoirs de biodiversité », analyse le cadre d'ONG.

Un autre argument économique devrait sous-tendre les négociations de cette COP : selon un rapport de la Banque mondiale publié en juillet 2021, « l'effondrement de certains services écosystémiques fournis par la nature (pollinisation sauvage, nourriture issue de la pêche marine et bois provenant des forêts naturelles, notamment) pourrait amputer le produit intérieur brut (PIB) mondial de 2.700 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ».

Document 3 : COP15 sur la biodiversité: « Il faut développer une nouvelle relation à la nature »

Par Delphine Chayet

Publié le 07/12/2022 à 17:32, mis à jour le 07/12/2022 à 17:32 LE FIGARO

ENTRETIEN - Paul Leadley, professeur d'écologie, détaille les enjeux de cette conférence sur la biodiversité qui vient de s'ouvrir à Montréal

Paul Leadley, professeur d'écologie à l'université Paris-Saclay, participe à la COP 15 sur la biodiversité, qui a débuté mercredi et se tient jusqu'au 19 décembre à Montréal. Cette rencontre internationale, qui réunit 196 États, est moins connue que la COP sur le climat, mais n'en vise pas moins l'objectif ambitieux d'enrayer l'érosion du vivant à l'horizon 2030.

LE FIGARO.- À quoi sert la Convention sur la diversité biologique (CBD) qui doit être adoptée à Montréal ?

Paul LEADLEY - C'est un texte crucial fixant une série d'objectifs à atteindre collectivement d'ici à 2030 pour tenter d'enrayer la perte de biodiversité dans le monde. La convention, actuellement au stade du brouillon, prévoit par exemple la protection de 30 % de la surface de la planète, la restauration des écosystèmes, la réduction de l'usage des pesticides et de la pollution plastique.

Pourquoi cette COP est-elle très attendue ?

La conférence a été repoussée plusieurs fois à cause du Covid, et se tient dans un contexte international compliqué. La convention entrera finalement en vigueur avec deux ans de retard. Or nous sommes dans une situation d'urgence : en 2019, le rapport de l'IPBES (*équivalent du Giec pour le vivant, NDLR*) a dressé un tableau clair de la crise. Nous sommes sur une trajectoire alarmante.

Quelle est la situation ?

L'homme a modifié 75 % des écosystèmes terrestres. Un million d'espèces sont menacées d'extinction dans les décennies à venir. Leur rythme de disparition est déjà 10 à 100 fois plus élevé que le taux naturel. À ce jour, 41 000 espèces sont menacées, dont près de 2 500 en France. Autre fait consensuel: l'homme est responsable de cette catastrophe. L'utilisation des terres pour la production agricole, et des mers pour la pêche, est actuellement la première cause de destruction du vivant.

Que va-t-il se passer sans changement de notre part ?

D'ici à 2050, le dérèglement climatique devrait devenir le facteur principal de disparition des espèces. Nos modèles indiquent qu'une hausse des températures de 2 °C conduira à un effondrement des récifs coralliens, qui abritent un quart de la biodiversité des océans. Si elle n'est pas enrayerée, la déforestation massive en Afrique centrale, en Indonésie et au Brésil se traduira par la perte irrémédiable de ces écosystèmes qui sont parmi les plus riches de la planète, et une déstabilisation majeure du climat régional et planétaire. En Europe, nous risquons d'assister à un effondrement des populations d'oiseaux, d'insectes et de poissons...

À quoi sert la biodiversité ?

Elle nourrit des milliards d'êtres humains, et les protège de catastrophes naturelles. Sans les écosystèmes, en particulier les forêts tropicales qui piègent et stockent énormément de carbone, le réchauffement climatique serait plus intense. La disparition des pollinisateurs sauvages et domestiques qui assurent la reproduction des plantes se traduirait par une chute des rendements. On sait aussi qu'un système agricole diversifié est plus résilient face au changement climatique. Les zones humides atténuent les crues, les mangroves protègent les côtes contre les tempêtes et font office de nurserie pour les poissons.

Que faut-il faire lors de la COP15 ?

Les efforts des négociateurs vont probablement se porter sur la préservation des forêts, prairies, zones humides et océans (avec la mesure des 30 % d'aires protégées d'ici à 2030 portée par une coalition de pays, dont la France), ainsi que sur la restauration de milieux dégradés. En tant que scientifiques, nous alertons sur l'importance de se préoccuper aussi de la lutte contre les pollutions, le changement climatique et les espèces envahissantes. Il serait terrible que les gouvernements trouvent un accord sur la protection, sans traiter les autres facteurs avec ambition. Nos modèles montrent qu'un avenir positif pour la biodiversité ne sera possible que si des moyens importants sont mobilisés.

Quel a été l'effet de la précédente convention adoptée à Aichi en 2010 ?

Aucun des vingt objectifs fixés dans ce texte n'a été atteint... En partie car les États n'ont pas mis en place les politiques publiques permettant de préserver la nature. La surpêche continue. Aucun progrès n'a été accompli sur les subventions néfastes pour la biodiversité qui sont toujours très importantes. En Europe, par exemple, une part importante des 400 milliards d'euros de la politique agricole commune soutient encore des activités destructrices.

Quel est le rôle des citoyens ?

Mettre un coup d'arrêt à la crise de la biodiversité suppose de modifier très profondément notre manière de produire et de consommer. Tous les scénarios montrent que la modification de notre régime alimentaire (en mangeant moins de viande et plus de plantes) aurait un impact important. Il est temps de développer une nouvelle relation à la nature, de laisser plus de places aux espèces sauvages, de planter des fleurs dans son jardin pour les pollinisateurs, de sensibiliser les mairies. Mais les changements transformateurs ne peuvent reposer sur les épaules des simples citoyens. Ils impliquent une forte volonté politique.

Document 4 : COP15 sur la biodiversité : des négociations sur les points de blocage majeurs attendues

Perrine Mouterde

Publié le 14 décembre 2022 à 04h00, mis à jour le 15 décembre 2022 LE MONDE

Les ministres de l'environnement, qui participeront à un sommet de « haut niveau » à partir de jeudi, devront trouver des compromis, alors que la COP15 entre dans sa dernière ligne droite.

Les prochains jours seront décisifs : après quatre années de discussions visant à aboutir à un accord global pour mettre un terme à la destruction du vivant d'ici à 2030, la 15^e conférence mondiale pour la biodiversité (COP15) entre dans sa dernière ligne droite.

Et c'est aux ministres de l'environnement de quelque 110 Etats, attendus à partir de mercredi 14 décembre à Montréal, au Canada, que revient la lourde responsabilité de transformer l'essai. De leur capacité à trouver des consensus sur les sujets les plus clivants, tout en maintenant un niveau d'ambition à la hauteur des enjeux, dépendra le succès de ce rendez-vous crucial pour l'avenir de la planète.

« Le projet d'accord est sur la table depuis longtemps, chacun sait ce qu'il contient, a rappelé, mardi, Inger Andersen, directrice exécutive du programme des Nations unies (ONU) pour l'environnement. Il faut maintenant que les négociateurs accélèrent le rythme pour trouver des solutions aux sujets-clés. »

Depuis l'ouverture de la COP15, le 7 décembre, des progrès jugés encourageants et des échanges constructifs ont été observés. Le projet de cadre mondial, qui contient 22 objectifs pour 2030, a été « nettoyé » d'une partie de ses innombrables crochets, qui illustraient l'ampleur des désaccords entre les parties. Plus d'une vingtaine de décisions techniques annexes ont également été adoptées. *« Le ton a changé, les délégations ont été mises sous pression »,* résume Arnaud Gilles, chargé de plaidoyer diplomatie verte au Fonds mondial pour la nature (WWF).

Des points de blocage majeurs persistent

Ces avancées n'ont toutefois porté que sur les questions les plus simples à résoudre. A la veille de l'ouverture du sommet « de haut niveau », qui réunira les ministres du 15 au 17 décembre, des points de blocage majeurs persistent. *« Un accord sur le cadre mondial, nous n'y sommes pas encore, a ainsi averti Elizabeth Maruma Mrema, secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU. Y parvenir reste un chemin semé d'embûches. »*

Principal défi : trouver un moyen pour sortir de l'opposition sur la délicate question des ressources. Avant de s'engager sur des cibles ambitieuses, les pays en développement exigent des garanties sur les moyens financiers qui seront mis sur la table.

« Lorsque la COP15 s'accordera sur un cadre mondial, nous assumerons un fardeau plus lourd que d'autres pour sa mise en œuvre », a souligné, le 10 décembre, une vaste coalition de pays du Sud, qui abritent une grande part de la biodiversité mondiale. Le Brésil, l'Indonésie ou encore des Etats africains demandent aux pays développés de mobiliser au moins 100 milliards de dollars (94 milliards d'euros) par an jusqu'en 2030. Ils appellent aussi à la création d'un nouveau fonds pour la biodiversité, qui viendrait compléter l'actuel Fonds pour l'environnement mondial.

L'Union européenne (UE) ou le Canada ont reconnu la « *légitimité* » de cette demande d'augmenter les ressources. « *Nous avons entendu l'appel des pays du Sud à des sources de financements prévisibles, transparentes et accessibles* », a insisté, mardi, le ministre canadien de l'environnement, Steven Guilbeault.

Vingt-deux cibles

Mais pour répondre à ces besoins, les pays du Nord insistent sur la nécessité de rendre tous les flux financiers compatibles avec les objectifs de protection de la biodiversité ainsi que sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs, publics comme privés. « *Nous pensons qu'il faut augmenter les flux internationaux vers les pays en développement mais il faut que ces montants soient réalistes*, ajoute l'ambassadrice française déléguée à l'environnement, Sylvie Lemmet. *Quand on parle de 100 milliards, ça tétanise un peu.* »

L'UE, entre autres, s'oppose aussi à la création d'un nouveau fonds, en mettant notamment en avant que sa mise en œuvre prendra plusieurs années. « *Il faudra bien sûr du temps pour le mettre en place, mais il faut lancer le processus au plus vite*, insiste de son côté Douglas Miano, membre de la délégation kényane. *Nous avons besoin d'un mécanisme qui soit réellement dédié à la biodiversité.* »

Concernant les 22 cibles du cadre mondial, une majorité d'entre elles est encore vivement débattue et tous les objectifs chiffrés demeurent entre crochets. Une partie des Etats ne soutient pas l'objectif de protéger 30 % de la planète – et notamment 30 % des mers –, et même l'idée de ne pas altérer les 3 % de territoires encore « intacts » sur la surface du globe pourrait être remise en cause.

Sur la question de la réduction de l'usage et des risques liés aux pesticides, l'UE, qui pousse en faveur d'une diminution de 50 %, apparaît particulièrement isolée. « *Nous craignons que la question de la mise en œuvre du cadre, du suivi et de l'évaluation des progrès soit négligée*, s'inquiète aussi Sébastien Treyer, le directeur général de l'Institut du développement durable et des relations internationales. *Aucun pays ne s'est fait le champion de la transparence et de la redevabilité.* »

Manque d'attention politique

Les ministres parviendront-ils à trouver des compromis sur l'ensemble de ces sujets au cours des prochains jours et avant la clôture de la COP15, prévue le 19 décembre ? La Chine, qui préside la conférence – celle-ci était initialement prévue à Kunming, dans le Yunnan, en octobre 2020 –, assure avoir établi une « *feuille de route* » pour faire avancer les discussions.

« *Il y a toujours un risque majeur que l'on ne parvienne pas à un accord à la hauteur des enjeux*, prévient toutefois Joe Walston, directeur des programmes à la Wildlife Conservation Society, une ONG américaine. *Une fois que les ministres arrivent, ils peuvent tout débloquer mais aussi tout faire échouer.* »

Oscar Soria, le directeur des campagnes de l'ONG Avaaz, redoute aussi que les cinq prochains jours ne suffisent pas à s'entendre sur un cadre ambitieux. « *Le projet d'accord n'est pas prêt à être négocié par les ministres et les ministres ne sont pas prêts à négocier cet accord*, regrette-t-il, en soulignant le manque d'attention politique portée à cette COP15. *Les discussions sont restées trop techniques, la plupart des délégations n'ont pas de mandat ni de vision clairs.* »

Document 5 : Deal ! COP15 de Montréal : ce que contient l'accord «historique» sur la biodiversité

Coralie Schaub, Envoyée spéciale à Montréal

Publié le 19 décembre 2022 à 9h59, LIBÉRATION

Après quatre années de négociations difficiles, dix jours et une nuit de marathon diplomatique, plus de 190 Etats sont parvenus à un accord sous l'égide de la Chine, présidente de la COP15, malgré une opposition de la République démocratique du Congo.

Marco Lambertini [...], le directeur général du WWF International, s'exprime lors d'une conférence de presse suivant la publication du nouveau texte de la COP15 pendant la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) au Palais des congrès de Montréal à Montréal, Québec, Canada, le 18 décembre 2022.

L'humanité vient-elle de signer un «pacte de paix avec la nature» ? Va-t-elle enfin cesser de saccager son environnement vital grâce au nouveau «cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal» ? Les parties signataires de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU (CDB, adoptée en 1992), soit 195 pays et l'Union européenne mais pas les Etats-Unis, sont en tout cas parvenues ce lundi à conclure un accord à l'issue de la COP15 sur la biodiversité. Le tout après quatre ans de négociations ralenties par la pandémie de Covid-19, près de deux semaines de sommet tendu, des heures d'attente et un ultime coup de théâtre avant le «coup de marteau» final, contesté par plusieurs pays.

La Chine, qui présidait ce sommet onusien prévu à l'origine pour 2020 dans la ville de Kunming mais qui a finalement eu lieu avec deux ans de retard à Montréal, au Canada, avait présenté dimanche un texte «de compromis». Lors de la séance plénière d'adoption, Huang Runqiu, président de la COP15 et ministre chinois de l'Ecologie et de l'Environnement, a qualifié l'accord d'«*ambitieux et équilibré*» et estimé qu'il pourra être «*mis en œuvre*». La République démocratique du Congo a alors pris la parole pour s'opposer au texte, dénonçant la faiblesse des financements alloués en contrepartie des efforts demandés aux pays «*riches en biodiversité*» – comme c'est son cas – pour préserver celle-ci. Le Mexique a ensuite appelé au «*bon sens et à la souplesse*» avant d'être longuement ovationné. Après d'ultimes tractations, la Chine a déclaré l'accord «*adopté*», sous les hourras de la salle. Mais plusieurs pays, dont le Cameroun, ont dénoncé un «*passage en force*».

«L'humanité est devenue une arme d'extinction massive»

L'accord, scellé dans une relative indifférence mondiale au lendemain d'une finale de Coupe du monde de football, sans la présence de chefs d'Etat ou de gouvernement, sera-t-il aussi «historique» pour la biodiversité, en crise aiguë, que celui de Paris pour le climat de 2015 ? Est-il assez ambitieux et permettra-t-il d'enrayer enfin l'effondrement du vivant sur Terre, qui menace l'avenir de l'humanité ? Seule son application effective – ou non – le dira. Mais vu les très fortes dissensions entre les pays, l'ambition du texte aurait pu être bien moindre.

Celui-ci commence par rappeler combien et en quoi l'humanité, qui fait partie de la biodiversité, en est entièrement dépendante pour vivre (respirer, boire, manger, se soigner ou encore bénéficier d'un climat stable). Et cite les derniers travaux scientifiques faisant état de l'ampleur ahurissante de la crise, au moins aussi dangereuse que celle du climat, les deux crises étant d'ailleurs liées. Déjà, selon la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les

services écosystémiques (IPBES), surnommée le «Giec de la biodiversité», environ 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité. Et le rythme actuel d'extinction est *«au moins dix à cent fois plus élevé que la moyenne des dernières 10 millions d'années»*.

L'accord rappelle aussi que c'est une seule espèce, Homo Sapiens, qui est responsable de cette hécatombe, via le changement d'usage des terres et mers, l'exploitation directe des organismes vivants, le changement climatique, la pollution et l'introduction d'espèces invasives. A l'ouverture de la COP15, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, n'avait pas mâché ses mots : *«Avec notre appétit sans limite pour une croissance économique incontrôlée et inégale, l'humanité est devenue une arme d'extinction massive.»* Et d'ajouter, visiblement en colère, qu'avec *«l'orgie de destruction»* dont nous sommes responsables et en *«traitant la nature comme des toilettes»*, *«nous nous suicidons par procuration»*.

Face à cette charmante situation, le cadre mondial, qui ne sera pas contraignant, *«définit une feuille de route ambitieuse»* visant à *«catalyser, permettre et galvaniser une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements nationaux, des gouvernements subnationaux et locaux, avec la participation de l'ensemble de la société, afin de stopper et inverser la perte de biodiversité»* d'ici à 2030. L'idée étant, in fine, de *«vivre en harmonie avec la nature»* d'ici à 2050.

«Donner une chance à la nature»

Le texte comporte quatre grands objectifs mondiaux à horizon 2050. Le premier vise à réduire les menaces envers la biodiversité, en *«augmentant substantiellement la surface des écosystèmes naturels d'ici à 2050»* et en *«divisant par dix le rythme d'extinction et le risque pour toutes les espèces d'ici à 2050»*. Mais tout objectif à 2030 a disparu du texte sur ce sujet. Ce qui inquiète scientifiques et ONG.

Les trois autres grands objectifs à 2050 concernent l'utilisation et la gestion durable de la biodiversité, l'accès et le partage des avantages issus des ressources génétiques et les moyens de mise en œuvre du cadre. Pour permettre l'atteinte de ces grands objectifs, le cadre est complété de 23 «cibles» mondiales visant des actions concrètes d'ici à 2030. Cibles dont chaque mot a été âprement débattu jusqu'au bout par les négociateurs des différents pays.

L'objectif phare de protéger d'ici à 2030 *«au moins 30 % des surfaces terrestres et d'eaux intérieures ainsi que des surfaces côtières et marines»*, contre respectivement 17 % et 10 % aujourd'hui, qui ne faisait pas consensus, est bel et bien présent dans l'accord. Il précise que cette conservation doit être *«effective»* et *«reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs territoires traditionnels»*. *«Tout usage durable»* des ressources au sein de ces espaces protégés doit être *«entièrement compatible avec les enjeux de conservation»*, indique le texte. Un engagement qui contente les ONG regroupées dans la coalition Campaign for Nature, laquelle estime que le texte constitue le *«plus grand engagement de l'histoire en faveur de la conservation des terres et de l'océan»*. De quoi *«donner une chance à la nature»*, se félicite Brian O'Donnell, le directeur de Campaign for Nature : *«L'avenir des léopards, papillons, tortues marines, forêts et populations va nettement s'améliorer.»* Mais 30 % d'aires protégées n'est *«pas assez ambitieux»*, estime l'ONG Avaaz, qui rappelle que *«la science dit clairement qu'au moins 50 % de la planète devrait être protégée d'ici 2030»*. Un autre objectif important figure dans le texte : *«Faire en sorte que, d'ici à 2030,*

au moins 30 %» des écosystèmes terrestres et marins dégradés soient «restaurés de façon efficace.»

Pas «d'exigences obligatoires»

Pour ce qui est de ne pas faire n'importe quoi sur les 70 % de la planète non concernés par les 30 % d'aires protégées, la question de la transformation du modèle de production, notamment agricole, était un point clé des négociations. La question de la réduction des pesticides, en particulier, divisait les pays. L'UE, malgré son relatif manque d'exemplarité «à domicile», faisait figure de «bon élève» très isolé en la matière, tandis que des pays comme l'Inde, l'Indonésie ou le Brésil ne souhaitaient pas d'objectif chiffré sur le sujet. Dans la cible consacrée à la «réduction de l'impact négatif des pollutions» d'ici 2030, le texte mentionne bien ces derniers. Avec la formulation suivante : «Réduire d'au moins la moitié le risque global des pesticides et produits chimiques très dangereux.»

Si certains, comme l'ONG Avaaz, regrettent qu'il ne soit plus question de réduire l'utilisation des pesticides, d'autres se réjouissent de la référence à la réduction des risques associés à ces substances. «Les scientifiques sont assez clairs sur cette question. On préfère la notion de risques, car quand on mesure l'utilisation des pesticides, l'indicateur qui est employé typiquement, c'est la quantité de pesticides utilisée. Or certains pesticides utilisés à toute petite dose sont hyper toxiques, tandis que d'autres qui sont utilisés en très grande quantité peuvent être beaucoup moins toxiques, explique Paul Leadley, professeur d'écologie à l'université Paris-Saclay et auteur principal de trois évaluations de l'IPBES. Par exemple, en termes de toxicité environnementale, pour la même quantité utilisée, un herbicide comme le glyphosate est beaucoup moins toxique que les insecticides néonicotinoïdes.»

Le scientifique considère aussi comme étant «positive» la mention dans le texte d'un objectif, là aussi d'ici à 2030, de réduction «d'au moins la moitié» de la perte de l'excédent de nutriments (azote, phosphore et potassium) dans l'environnement. Ce qui permettrait notamment de diminuer la pollution par les nitrates, responsables entre autres de la prolifération d'algues vertes en Bretagne.

Contrairement à ce que demandaient l'UE ainsi que plus de 380 entreprises sous la houlette de la coalition Business for Nature, le texte ne comporte pas «d'exigences obligatoires pour toutes les grandes entreprises et institutions financières d'évaluer et de divulguer leurs impacts et dépendances à l'égard de la nature d'ici à 2030». Il se contente d'«encourager» des actions volontaires.

«Un pas en avant fort et encourageant»

L'accord aborde cependant la réorientation des subventions publiques dommageables à la nature, qui s'élèvent à au moins 1 800 milliards de dollars par an, soit 2 % du PIB mondial. Il s'agit de les «réduire d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030». Mais celles-ci restent à «identifier d'ici à 2025». Or, elles sont déjà largement connues : il s'agit surtout des subventions aux énergies fossiles, à la surpêche ou à l'agriculture intensive. Et, de manière générale, le texte «échoue à aborder les facteurs de pertes de biodiversité dans des secteurs comme l'agriculture, la pêche ou les infrastructures, et risque donc toujours de ne pas être réellement transformationnel», déplore Andrew Deutz, de l'ONG The Nature Conservancy. Par ailleurs, ajoute-t-il, «nous sommes très inquiets de la disparition dans le texte de toutes les

références aux échéances et mesures destinées à rendre des comptes qui permettraient une mise en œuvre» réelle de l'accord par les pays.

Enfin, sur la question brûlante des financements permettant de protéger la biodiversité, objet de tensions entre le Nord et le Sud, l'accord prévoit d'atteindre «*au moins 20 milliards de dollars*» d'aide internationale annuelle pour la biodiversité d'ici à 2025 et «*au moins 30 milliards d'ici à 2030*». Cette somme à 2030 représente «*un pas en avant fort et encourageant*», selon Brian O'Donnell, de Campaign for Nature, puisqu'il s'agit d'un triplement par rapport à la somme allouée actuellement.

Les contributions devront venir des «*pays développés*» et pas uniquement des pays développés qui sont parties à la CDB. «*En clair, en ne mettant pas le mot « parties », cela inclut les États-Unis dans les financeurs du dispositif, puisqu'ils ne sont pas parties au traité mais font partie des pays développés. C'est un point important pour crédibiliser les sommes qu'on est capables d'atteindre*», a indiqué le ministre français de la Transition écologique, Christophe Béchu, aux journalistes présents à Montréal. Mais cela reste loin de ce que demandaient les pays les moins développés, qui réclamaient aux pays riches 100 milliards de dollars par an et la création d'un nouveau fonds dédié. D'où la colère de plusieurs pays en voie de développement, dont les Africains.